

Décision

Générale

colonial

Décision n° 332 bis désignant M. Martel comme délégué du Gouvernement pour assister à la remise du service de la Trésorerie par M. Labrouquère et M. Savary, trésorier-payeur entrant.

n° 332

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret dt 31 mai 1862, portant règlement sur la comiptabilité publique

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies, notamment en son article 113

Vu le décret du 23 mars 1949 notamment M. Savary (Alfred), trésorier-payeur de la Côte française des Somalis, pour compter du 28 mars 1949, en remplacement de M. Labrouquère, appelé à d'autres fonctions,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Martel (Maurice), inspecteur central des contributions directes, chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité, est désigné comme délégué du Gouverneur pour assister à la remise de service de Ex trésorerie par M. Labrouquère (André), trésorier-payeur sortant, représenté par M. Carbonnel (Claude), fondé de pouvoir, à M. Savary (Alfred), trésorier-payeur entrant, représenté par M. Carbonnel (Claude), fondé de pouvoir. Art. 2. — La passation de service s'effectuera le 22 mars 19419, après la clôture des opérations de la journée. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouvenreur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.